

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
38e séance
tenue le
jeudi 12 novembre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.38
27 novembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
/...

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution sur l'assistance au Mozambique (A/C.2/47/L.26)

1. M. MBENNA (République-Unie de Tanzanie), présentant le projet de résolution A/C.2/47/L.26 au nom des auteurs initiaux et du Bangladesh, du Burkina Faso, du Burundi, du Mali et du Népal, dit que le texte tient compte de l'Accord général de paix pour le Mozambique signé récemment et entré en vigueur le 15 octobre. La fin des hostilités au Mozambique confronte à de nouveaux enjeux le peuple et le Gouvernement mozambicains et un appui devra être fourni pour le processus électoral, la couverture des besoins d'urgence et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées et les programmes de démobilisation des forces armées. M. Mbenna appelle particulièrement l'attention sur le paragraphe 7 du projet de résolution.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies (A/C.2/47/L.22)

2. M. MALONE (Royaume-Uni), présentant le projet de résolution A/C.2/47/L.22 au nom des auteurs et de l'Autriche, signale que la Finlande doit être supprimée de la liste des auteurs où elle figure par erreur. Il appelle en particulier l'attention sur le paragraphe 4 concernant la nécessité d'une réforme du dispositif des coordonnateurs résidents.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/47/82-S/23512, A/47/88-S/23563, A/47/225, A/47/312-S/24238, A/47/391, 437, 441, A/47/449-S/24566, A/47/499, 530 et 564; E/1992/47)

3. M. KHAN (Chef, coopération interorganisations, Département du développement économique et social), présentant le rapport du Secrétaire général sur le sujet (E/1992/47), dit que malgré une amélioration régulière des conditions de vie dans de nombreuses régions du monde, le phénomène de la pauvreté n'a pas reculé sensiblement. Si le pourcentage de pauvres a diminué, en chiffres absolus, leur nombre n'a pas baissé et, dans de nombreuses régions d'Afrique et d'Amérique latine, l'incidence de la pauvreté s'est en fait accrue. Près d'un quart de la population mondiale, essentiellement des femmes et des enfants, vivent dans des conditions de dénuement inacceptables.

4. L'élimination de la pauvreté est un objectif prioritaire de la Stratégie internationale du développement pour les années 90 ainsi que de la Banque mondiale et a récemment été reconnue comme un aspect indispensable du développement durable. Des efforts considérables ont été faits par

/...

(M. Khan)

l'Organisation des Nations Unies et ses institutions de développement pour mettre au point des approches et des stratégies communes de lutte contre la pauvreté. En 1990, le Fonds monétaire international (FMI) a réuni un séminaire interinstitutions pour examiner les moyens d'intégrer les objectifs d'élimination de la pauvreté dans les programmes d'ajustement structurel. La lutte contre la pauvreté a aussi été examinée longuement lors de la dernière session du Conseil économique et social. Résumant les discussions, le Président a estimé qu'une grande convergence de vues existe pour la mise au point d'une approche commune associant des lignes directrices opérationnelles à l'intention des organismes des Nations Unies, l'élaboration de stratégies concertées de lutte contre la pauvreté adaptées à chaque pays et une collaboration étroite entre les institutions de Bretton Woods et le reste du système des Nations Unies en vue d'intégrer les objectifs de lutte contre la pauvreté dans les programmes d'ajustement structurel.

5. M. MASOOD (Pakistan) parlant au nom du Groupe des 77, dit que d'après les estimations, il y aurait actuellement 1,2 milliard de pauvres dans les pays en développement; si des mesures adéquates ne sont pas adoptées, plus de la moitié de la population de l'Afrique vivra en-deçà du seuil de pauvreté d'ici à la fin de la décennie. Soixante-dix-sept pour cent de la population mondiale ne gagnent pas plus de 15 % du revenu mondial et le PNB moyen par habitant est de 12 510 dollars dans le Nord et de 710 dollars dans le Sud, soit un rapport de 18 à 1. Au cours de la dernière décennie, l'environnement extérieur s'est encore dégradé, ce qui a accru les difficultés des segments les plus vulnérables de la population des pays en développement. Ces pays réalisent des programmes d'ajustement structurel qui ont de grandes conséquences sociales et politiques, y compris, en particulier, une nette diminution de la ration calorique des couches les plus pauvres de la société, ce qui a des répercussions négatives sur la santé.

6. Si l'ensemble des organismes des Nations Unies réalisent, semble-t-il, des activités visant l'élimination de la pauvreté l'une des grandes priorités de la Stratégie internationale du développement pour les années 90 l'efficacité de ces activités a été émoussée par le manque de coordination. La communauté internationale doit encore mettre au point un système qui permettrait de trouver des solutions équitables grâce à l'interdépendance croissante de l'économie mondiale. L'inégalité qui caractérise les schémas actuels d'intégration ne fait que s'aggraver, menaçant les chances de paix et de sécurité. Le Groupe des 77 s'est engagé à poursuivre l'objectif d'une croissance économique à visage humain et d'encourager un partenariat en faveur du développement mondial, fondé sur l'égalité et l'équité.

7. M. BARNETT (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que si la question de l'élimination de la pauvreté est de toute évidence urgente, les perspectives ne sont pas toutes défavorables. Il faudrait une augmentation de seulement 10 % du revenu moyen des pauvres pour les ramener au-dessus du seuil de pauvreté; ce n'est pas un prix extraordinaire à payer pour éliminer dans le monde la pauvreté extrême. Les vues convergent de plus en plus sur les mesures pratiques à prendre pour lutter contre la pauvreté

/...

(M. Barnett, Royaume-Uni)

au niveau mondial. La croissance économique ne permettra de progresser sur cette voie que si elle repose sur une large assise. Il faut investir dans la mise en valeur des ressources humaines chez les pauvres, en particulier pour améliorer leur accès à l'éducation, aux soins de santé et à la formation; cela bénéficiera en particulier aux femmes et aux enfants, qui souffrent démesurément de l'incidence de la pauvreté. Les trois quarts des pauvres des pays en développement vivent dans des zones écologiquement fragiles. La pauvreté est étroitement liée à l'accroissement démographique et à la dégradation de l'environnement. Les politiques gouvernementales doivent être conçues compte tenu de l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les pauvres et en particulier sur les groupes les plus vulnérables. Une véritable participation au processus politique des segments les plus pauvres de la société est une condition essentielle d'un développement durable et réel. Nombre de pays ne consacrent pas suffisamment de ressources à la lutte contre la pauvreté et beaucoup pourrait être fait par une réallocation des ressources existantes.

8. Les dépenses militaires excessives doivent être réduites et des politiques macro-économiques saines doivent être adoptées pour encourager la création d'emplois en créant un climat favorable aux petites et moyennes entreprises. Une aide efficiente et réaliste doit être fournie dans le domaine budgétaire et monétaire. Il faudrait éviter de gaspiller des ressources pour la réalisation d'investissements publics inefficients ou prestigieux; il serait préférable de les réorienter vers l'éducation et les soins de santé, surtout au niveau primaire. Les pauvres, et en particulier les ménages pauvres ayant des femmes comme chefs de famille, sont souvent exclus de ces programmes.

9. Les pays industrialisés pourraient encourager la croissance économique en contribuant à une amélioration de la conjoncture économique extérieure, notamment grâce à des systèmes commerciaux plus ouverts, des mesures d'allègement de la dette et la fourniture d'une aide libérale tenant compte des priorités nationales. A la Conférence de Rio, la Communauté européenne et ses Etats membres ont annoncé un engagement initial de 3 milliards d'écus pour accroître encore leur aide aux pays en développement dans le domaine du développement durable et financer plus largement Action 21. A cet égard, la délégation britannique souscrit aux recommandations formulées par le Président du Conseil économique et social dans sa déclaration concluant la dernière session du Conseil. La Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent faire en sorte que ces recommandations soient suivies d'effets. Les pays en développement doivent définir leurs priorités nationales, les mettre en oeuvre efficacement et jouer un rôle moteur dans la coordination de l'aide des Nations Unies en faveur de l'élimination de la pauvreté. Les pays industrialisés doivent fournir une aide adaptée et mieux ciblée aux pays en développement, en particulier pour renforcer leur capacité institutionnelle dans le domaine de la formulation des politiques et de la coordination de la mise en oeuvre des programmes.

10. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le nouveau Comité permanent de la CNUCED auront un rôle important à jouer pour encourager les mesures visant l'élimination de la pauvreté, qui doivent constituer un élément essentiel de l'aide au développement. Une action cohérente et bien

(M. Barnett, Royaume-Uni)

étudiée devrait être mise au point sous la houlette des coordinateurs résidents, compte tenu des priorités nationales et des domaines clefs. Une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté au niveau local doit être appuyée par une coordination plus efficace au Siège. Le Comité administratif de coordination (CAC) a un rôle particulier à jouer à cet égard.

11. Enfin, M. Barnett se félicite de l'attention accordée par des institutions comme la Banque mondiale et le PNUD à l'amélioration des statistiques sur la pauvreté, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants. La capacité analytique des Nations Unies doit être plus étroitement reliée à la capacité opérationnelle au niveau des pays.

12. M. ROJAS (Mexique) dit que la question de la pauvreté revêt désormais une importance vitale pour la communauté internationale, car les sociétés se préoccupent de plus en plus de la qualité de vie des populations. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle moteur dans la lutte contre la pauvreté.

13. Au Mexique, des changements majeurs ont été apportés qui tiennent compte de l'évolution de la situation. Des mutations économiques et politiques sont intervenues, mais la plus importante a été le renouveau des relations des individus avec les institutions politiques et l'environnement. De nouvelles possibilités s'ouvrent pour l'ensemble des Mexicains. Après des années de stagnation, l'économie s'accroît plus vite que la population. Les relations économiques du Mexique avec le reste du monde ont été redéfinies et la modification du rôle économique de l'Etat a permis au Mexique d'assainir ses finances publiques, de réduire sa dette extérieure et intérieure et de mieux gérer l'économie.

14. L'aspect le plus important du changement économique a été la nouvelle approche de l'Etat en matière de politiques sociales et la nouvelle priorité accordée à ces politiques. Dans le cadre du Programme de solidarité nationale, les investissements sont passés de 933 millions de dollars en 1989 à 3 585 milliards de dollars pour l'année en cours. En 1992, les dépenses du secteur public afférentes à ce programme, ainsi qu'à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'environnement et aux services de base, ont représenté 50 % des dépenses publiques totales.

15. Chaque jour, des milliers de Mexicains viennent s'ajouter aux bénéficiaires des programmes de santé. Des écoles sont construites ou remises en état et des services d'électricité, d'eau potable et d'assainissement sont installés là où il n'y en avait pas jusque-là. Même si la mise en place de ces services ne saurait en soi atténuer la pauvreté, l'élimination des insuffisances dans ce domaine peut établir un environnement propice à un travail productif. Les mesures prises pour éliminer la pauvreté visent également à assurer la protection de l'environnement, encore que ce ne soit pas leur finalité première. Il s'agit plutôt de trouver un équilibre équitable entre les besoins de l'environnement et les besoins de la population.

/...

(M. Rojas, Mexique)

16. Le Programme de solidarité est fondé sur quatre principes simples : respect de la volonté, des initiatives et des modes d'organisation des individus et des communautés; participation et organisation communautaires totales et efficaces; partage des responsabilités; transparence, honnêteté et efficience dans la gestion des ressources. Sur cette base, l'expérience historique en matière de participation communautaire a été réactualisée. Chaque communauté a établi un Comité solidarité pour diriger les activités : organiser, orienter et mettre en oeuvre les projets en tant qu'entreprise communautaire plutôt que laisser le gouvernement tout faire. En quatre ans, plus de 100 000 comités ont été établis, ce qui témoigne du fait que le mouvement Solidarité a véritablement été suivi par tous les membres de la société.

17. Un autre aspect de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement est la réévaluation des rapports économiques entre les pays. Avec la participation active du PNUD et d'autres organisations internationales comme l'Organisation des Etats américains, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, le PNUD organise des réunions entre divers pays d'Amérique latine et d'autres pays afin d'échanger des données d'expérience.

18. Il serait souhaitable d'établir un réseau d'information couvrant les programmes exécutés par le système des Nations Unies et les gouvernements dans la lutte contre la pauvreté. L'élimination de la pauvreté n'est pas seulement un acte de charité ou un engagement moral, c'est une question de survie. La démocratie, la liberté et la paix ne peuvent s'épanouir dans la pauvreté et l'environnement ne peut pas non plus être préservé aux dépens de la qualité de la vie de millions de personnes.

19. Mme KHANAM (Bangladesh) estime que si, sur le front politique, on peut espérer un nouvel ordre mondial dans lequel la paix prévaudra partout, on n'accorde pas une attention suffisante à l'élimination des causes profondes de la pauvreté. La pauvreté peut non seulement détruire la paix et la sécurité, mais elle est le facteur essentiel de la dégradation de l'environnement dans les pays en développement.

20. Dans les pays en développement, le manque de ressources, le rythme élevé d'accroissement démographique, l'insuffisance des débouchés à l'exportation, la dépendance excessive à l'égard de l'agriculture, sont autant de facteurs qui ont conduit à l'aggravation de la pauvreté. Le Bangladesh a adopté des mesures de grande portée pour faire face à ce problème. Des actions ont été entreprises pour accroître l'épargne intérieure et encourager l'investissement dans les secteurs productifs. Des incitations ont également été fournies pour favoriser l'investissement dans les régions éloignées et sous-développées. La plus grande importance a été attachée au contrôle de la population et le taux de croissance de la population est tombé à 2,16 %. Etant donné que ces catastrophes naturelles, comme les cyclones ou les inondations, contribuent aussi à la pauvreté, le Gouvernement du Bangladesh a mis au point des plans adaptés et espère une importante coopération internationale dans ce domaine. La production alimentaire a presque doublé depuis le début des années 70, la ration calorique par habitant s'est accrue fortement et l'accès des personnes défavorisées aux

/...

(Mme Khanam, Bangladesh)

aliments s'est beaucoup amélioré. Des efforts ont été faits pour favoriser le développement dans les zones rurales de petites industries à forte intensité de main-d'oeuvre, notamment en faveur des agriculteurs marginaux, des paysans sans terre et aussi des femmes démunies.

21. L'élimination de la pauvreté est un objectif central du cinquième Plan quinquennal. Une restructuration institutionnelle et une planification participative décentralisée sont nécessaires pour permettre aux pauvres et aux défavorisés de participer pleinement aux programmes de développement. Des politiques budgétaires et monétaires saines sont mises en oeuvre pour essayer de rétablir la stabilité macro-économique.

22. M. HADDAD (Banque mondiale), soulignant que réduire durablement la pauvreté a toujours été l'objectif primordial de la Banque mondiale, rappelle comment la stratégie mise en oeuvre par la Banque à cette fin a été modifiée au fil des années afin de ne pas viser essentiellement la croissance économique mais deux éléments tout aussi importants et complémentaires, à savoir une croissance économique à large assise et des investissements systématiques dans la mise en valeur des ressources humaines.

23. Récemment, la reconnaissance du fait que sans la protection de l'environnement, un développement durable était impossible a conduit à ajouter un troisième volet à cette stratégie, à savoir la défense de l'environnement. L'étape suivante a consisté à intégrer cette stratégie à trois volets dans les opérations de la Banque. En 1991, la Banque a publié un document directeur intitulé : "Les stratégies d'aide en faveur de la réduction de la pauvreté" montrant comment ces stratégies pouvaient être ancrées plus fermement dans une analyse de la situation propre à chaque pays et proposant des mesures pour accélérer l'adoption généralisée des meilleures pratiques actuellement disponibles. En 1992, la Banque a publié deux ouvrages concernant les conditions pratiques de mise en oeuvre, intitulés "Lutte contre la pauvreté : manuel pratique" et "Lutte contre la pauvreté : directive opérationnelle".

24. Depuis 1989, 20 analyses par pays ont été réalisées, qui ont permis de renforcer le dialogue et de mettre au point des programmes de prêts pour appuyer les efforts consentis par les gouvernements pour éliminer la pauvreté. Pour ce qui est des prêts destinés expressément à la lutte contre la pauvreté, ils se sont élevés à environ 3 milliards de dollars, soit 12 à 15 % environ du montant total des prêts de la Banque, y compris les projets destinés à améliorer la productivité des petits agriculteurs; à assurer des soins de santé de base, des services de nutrition, l'alimentation en eau et l'assainissement; et à mettre en place des infrastructures de base dans les régions où la pauvreté est particulièrement criante.

25. A long terme, les progrès des pays en développement dans la lutte contre la pauvreté dépendront avant tout de leurs propres ressources internes et des revenus qu'ils tirent du commerce extérieur. A court terme, cependant, la communauté internationale doit fournir aux pays qui se sont véritablement engagés à réduire la pauvreté les ressources extérieures nécessaires à cette fin.

/...

26. M. BARRERO (Colombie) dit que la fin de la guerre froide n'a pas permis à la communauté internationale de progresser vers l'établissement des mécanismes qui permettraient d'améliorer les conditions de vie des centaines de millions de pauvres vivant dans le monde. Le "nouvel ordre mondial", fondé essentiellement sur l'élimination des risques d'affrontement, n'accorde pas une priorité suffisante à la résolution du problème de l'aggravation de la pauvreté dans le monde en développement. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, si la communauté internationale ne prend pas les mesures nécessaires pour réduire et éliminer la pauvreté, il se pourrait bien que la fin de la guerre froide ait en fait des conséquences négatives sur une grande partie de la population mondiale.

27. Si certains indicateurs sociaux, comme l'espérance de vie et l'enseignement élémentaire, se sont améliorés ces dernières décennies, le nombre des pauvres dans le monde a en fait continué de s'accroître. Actuellement, on estime que 1,4 million de personnes vivent dans des conditions de pauvreté et ce chiffre ne devrait pas diminuer avant la fin du siècle.

28. La démocratisation et l'approfondissement des libertés démocratiques et sociales partout dans le monde ne seront que des processus éphémères si la communauté internationale ne réussit pas à améliorer les conditions de vie des segments les plus pauvres de la société. Les objectifs sociaux et économiques doivent non seulement être compatibles, mais aussi se compléter les uns les autres. Les programmes économiques qui encouragent l'ouverture et la privatisation et, en général, les tendances à l'économie de marché peuvent avoir des conséquences sociales dévastatrices si les pouvoirs publics, tant individuellement que conjointement, ne mettent pas au point des politiques claires et résolues pour amortir l'incidence de ces politiques sur les groupes les plus vulnérables de la population.

29. Si le nombre de pauvres s'accroît dans les pays développés, la pauvreté est beaucoup plus généralisée dans les pays en développement; ces derniers doivent donc recevoir une aide en priorité. Dans les pays développés, les privatisations et les dépenses consacrées au désarmement continuent de détourner l'attention des problèmes sociaux. De ce fait, même les pays industrialisés doivent faire face à une dégradation de la situation sociale, qui les rend moins enclins à participer aux programmes de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

30. Si l'environnement économique international ne favorise pas la croissance, il sera difficile pour les pays en développement d'obtenir les ressources requises pour financer leurs programmes de développement social. Sans un système commercial international juste et ouvert, les prix et le volume de leurs exportations continueront de baisser, ce qui aura une incidence défavorable sur la mise en oeuvre de leurs politiques sociales.

31. Les faibles ressources habituellement affectées à l'aide internationale en faveur des pays en développement pourraient être sensiblement accrues si les pays industrialisés supprimaient leurs obstacles commerciaux protectionnistes. Les vertus du libre-échange, prônées avec autant d'insistance aux pays en développement, revêtent une plus grande importance encore pour le monde développé. Le double langage de ceux qui prêchent en faveur de l'ouverture économique, remède à tous les maux des pays en développement, tout en défendant

/...

(M. Barrero, Colombie)

les restrictions protectionnistes des pays industrialisés, ne saurait être toléré. Un système commercial ouvert et transparent exige des efforts plus soutenus dans le domaine de la coopération et la solution des problèmes les plus critiques des pays les plus pauvres.

32. L'aide publique au développement (APD) devrait contribuer largement à la coopération nécessaire à la mise en oeuvre de politiques de développement humain. Malheureusement, les objectifs en matière d'APD sont loin d'être atteints. Les organismes internationaux, en particulier les organismes des Nations Unies ainsi que les commissions régionales et les institutions financières doivent redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté et améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination.

33. Si les caractéristiques de la pauvreté sont bien connues, la communauté internationale n'a pas mis au point de stratégies pour s'y attaquer effectivement. Le Département du développement économique et social doit faire la preuve de la sagesse des réformes récentes du Secrétariat des Nations Unies en aboutissant à des résultats concrets dans ce domaine; jusqu'ici, aucun progrès n'a été fait.

34. M. WIBISONO (Indonésie), dit qu'à sa session de fond de 1992, le Conseil économique et social a souligné la nécessité d'une coopération plus efficace dans le cadre des efforts faits par le système des Nations Unies pour combattre la pauvreté. Le Conseil a considéré qu'un soutien particulier devait être fourni aux groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les réfugiés, et a souligné la nécessité d'atténuer les conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel. Il a insisté sur la nécessité d'adopter des mesures résolues pour éliminer les causes sociales de la pauvreté, notamment l'analphabétisme, le mauvais état de santé et l'état de soumission des femmes.

35. La délégation indonésienne souscrit à l'idée d'une modification des dispositifs existants de coordination au niveau du système de façon à couvrir plus largement les problèmes relatifs à la pauvreté. Elle convient aussi que les politiques et activités des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la pauvreté doivent être guidées par les stratégies et objectifs arrêtés au niveau international tels que ceux contenus dans l'Action 21 et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie pour le développement. Au niveau des pays, la délégation indonésienne se félicite du rôle de premier plan attribué aux administrations nationales dans la définition des priorités nationales et de la fonction centrale qu'elles sont appelées à assumer dans la coordination de l'aide des Nations Unies en faveur de l'élimination de la pauvreté.

36. La coordination ne permettra pas d'atteindre les objectifs souhaités si on ne s'attache pas davantage à accélérer le progrès vers un développement durable, à large assise et axé sur l'homme. Les mesures prises par les pays en développement ont en général visé à la fois à assurer une croissance économique soutenue, à influencer sur la répartition des revenus, en particulier par le biais des dépenses publiques au titre des services sociaux, à faire bénéficier les

/...

(M. Wibisono, Indonésie)

pauvres des programmes destinés à répondre aux besoins fondamentaux et à encourager les pauvres eux-mêmes à réaliser des activités productives. Cependant, la plupart des pays en développement, même ceux qui ont reçu une aide extérieure généreuse, n'ont pas été en mesure de rassembler les ressources voulues pour réduire sensiblement la pauvreté de masse. Si plusieurs pays ont réalisé des progrès grâce à une croissance soutenue et rapide, les disparités sociales s'y sont accentuées et les niveaux de pauvreté n'ont pas été nettement réduits, du fait de la répartition inégale des avantages de cette croissance.

37. L'être humain doit être au centre de toutes les activités de développement et les ressources humaines constituent un instrument indispensable dans la réalisation des objectifs de développement économique et social. Le renforcement du développement humain et social doit contribuer au développement en général en permettant à tous les individus d'exploiter leur potentiel. Ce n'est qu'ainsi que la prospérité pourra être assurée pour tous.

38. M. MA Zhaoxu (Chine) constate que, grâce aux efforts qui sont réalisés sans relâche depuis des années, plusieurs pays en développement ont obtenu quelques succès dans leur action en faveur de la réduction de la pauvreté. L'expérience de ces pays, parmi lesquels figure la Chine, fait apparaître que la coopération internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté doit accorder un rang prioritaire à trois questions.

39. Premièrement, il faut relancer le développement et la croissance des pays en développement et des régions pauvres. Il s'agit avant tout de canaliser le potentiel économique des pays et régions pauvres et de l'exploiter dans le cadre des efforts de développement, afin de mettre en place des activités endogènes et de favoriser le développement des économies sur la base de l'exploitation de leurs propres ressources. Il importe que les pays pauvres eux-mêmes formulent et mettent en oeuvre leurs propres stratégies de lutte contre la pauvreté. Ces stratégies doivent viser à utiliser au maximum et de façon efficace leurs ressources humaines, à acheminer une plus grande assistance matérielle et financière aux régions et aux populations pauvres, à améliorer l'infrastructure, à assurer une meilleure gestion des projets de lutte contre la pauvreté, à encourager le transfert et la diffusion des technologies, avancées et connaissances spécialisées, à mettre en place un système de sécurité sociale, à améliorer l'éducation et mettre en valeur les ressources humaines. Dans le même temps, les efforts visant à atténuer la pauvreté doivent être associés à des mesures de protection de l'environnement.

40. Deuxièmement, l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement doit être considérée comme une responsabilité commune de l'ensemble des membres de la communauté internationale. Les progrès dans ce domaine doivent contribuer à la prospérité et à la stabilité des pays développés ainsi qu'au développement des pays en développement eux-mêmes. La communauté internationale, en particulier les pays développés donateurs, doivent donc agir rapidement pour respecter les engagements qu'ils ont pris d'améliorer leur aide, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. En particulier, la Banque mondiale et l'Association internationale de développement, devraient jouer

/...

(M. Ma Zhaoxu, Chine)

pleinement leur rôle dans ce domaine. La pauvreté étant indissociable de questions comme les échanges, l'endettement extérieur ou l'environnement, les pays développés donateurs devraient s'efforcer de créer des conditions favorables aux pays en développement en améliorant leurs termes de l'échange, en réduisant leurs charges d'endettement et en les aidant à protéger leur environnement.

41. Enfin, l'Organisation des Nations Unies devrait renforcer encore ses travaux dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en prêtant une aide plus efficiente et plus efficace aux pays en développement et en renforçant la coordination entre ses divers secteurs et institutions. En outre, tous les organismes des Nations Unies devraient développer leur coopération et leur coordination avec les institutions financières multilatérales dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et utiliser au maximum leurs avantages comparatifs.

42. M. SINGH (Inde) fait remarquer que le premier enseignement que l'Inde a tiré de ses efforts de lutte contre la pauvreté est qu'il n'existe pas de solution générale. Même au niveau national, il n'y a pas de stratégie qui puisse être appliquée dans toutes les régions et à tous les groupes vulnérables. Des programmes propres à chaque pays et, dans les pays eux-mêmes, des programmes visant des groupes cibles, sont les seuls qui ont des chances de réussir.

43. L'Inde a accordé un rang élevé de priorité d'abord aux projets et aux programmes favorisant une utilisation intensive de la main-d'oeuvre disponible, créateurs d'emplois et propres dans le même temps à renforcer l'infrastructure sociale et, ensuite, aux programmes vivres contre travail ainsi qu'à ceux visant à répondre aux besoins essentiels. En outre, elle s'est efforcée d'encourager les activités qui bénéficient directement aux plus pauvres d'entre les pauvres. Le succès ou l'échec d'un programme est mesuré par sa contribution à l'autosuffisance et à l'emploi productif. Un programme efficace de lutte contre la pauvreté est un programme qui peut être poursuivi même après la fin du soutien extérieur.

44. La coopération internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté doit s'inscrire dans le cadre des plans, programmes et priorités nationaux et ne doit pas viser à imposer une solution globale. Ce sont les administrations nationales qui doivent être responsables de l'administration, de la planification et de l'exécution des projets et les efforts des organismes, fonds et programmes des Nations Unies doivent s'inscrire dans ces efforts nationaux.

45. Dans le cadre de ces efforts, les pays comme l'Inde ont aussi opéré des changements spectaculaires pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Cette intégration doit leur permettre de s'attaquer plus efficacement à la pauvreté de masse et aux inégalités sociales. Sans un soutien extérieur à long terme, les efforts nationaux sont mis à rude épreuve.

46. Estimant que la croissance économique ne suffit pas en elle-même à surmonter la pauvreté, l'Inde a affecté des ressources financières et humaines considérables aux programmes d'action dans ce domaine. Ces programmes seraient

/...

(M. Singh, Inde)

grandement facilités par des transferts de ressources assorties de conditions libérales et la réalisation de l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement.

47. La biotechnologie a un rôle crucial à jouer dans l'augmentation de la productivité agricole et dans le bien-être des pauvres. L'Inde espère donc que les pays ayant de grandes richesses technologiques répondront aux dispositions de la résolution 46/141, appelant un transfert de technologie à des conditions libérales et préférentielles en faveur des pays en développement. En outre, les organismes de prêts doivent s'efforcer d'atténuer l'incidence des programmes d'ajustement structurel sur les groupes vulnérables, en particulier en assurant des filets de sécurité sociale.

48. Il est dit dans Action 21 que la mise en oeuvre d'une stratégie précise de lutte contre la pauvreté est une condition indispensable du développement durable. Le coût d'une telle stratégie est, toutefois, considérable et la volonté de la communauté internationale d'éliminer la pauvreté devrait se traduire, de l'avis de M. Singh, par des engagements précis d'allocation de ressources.

49. Pour ce qui est de la coordination sur le terrain des activités des Nations Unies, le représentant de l'Inde souligne que la coordination ne doit pas être utilisée comme prétexte pour restreindre ou modifier les différents mandats des institutions spécialisées et doit rester la responsabilité des administrations nationales. L'Inde estime que les concepts d'ambassadeurs des Nations Unies et de renforcement de la représentation sur le terrain soulèvent de multiples difficultés et doivent être abandonnés.

50. M. CARMICHAEL (Canada) dit que sa délégation appuie pleinement l'appel lancé en faveur de la définition d'une approche commune pour l'ensemble du système dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, les politiques et activités à mettre en oeuvre pour réaliser cet objectif devant être au centre de tous les programmes de Nations Unies en faveur du développement. Tous les groupes consultatifs et tables rondes concernés doivent réfléchir à l'adéquation des cadres d'action, à la nécessité d'assurer à tous des conditions d'accès identiques et aux contraintes dans le domaine de l'éducation, des ressources financières et de l'équipement.

51. En outre, le Canada estime que l'amélioration de la participation des femmes à la vie économique et à l'éducation est indispensable à l'élimination de la pauvreté et demande instamment aux organismes de développement des Nations Unies, dans leurs domaines d'action respectifs, de prendre exemple sur les travaux réalisés dans ce domaine par le Fonds de développement des Nations Unies en faveur des femmes.

52. Si les avantages comparatifs des différents organismes doivent être exploités dans le cadre des programmes de développement axés sur l'élimination de la pauvreté, une approche commune doit être encouragée dans l'ensemble du système, une étroite coopération étant assurée entre les institutions de Bretton

/...

(M. Carmichael, Canada)

Woods et les institutions spécialisées compétentes. En outre une utilisation plus large doit être faite de l'expertise des organisations non gouvernementales, qui doivent participer davantage à la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et influencer sur ces politiques; le cas échéant, ces organisations doivent pouvoir avoir accès à des ressources du système des Nations Unies pour financer leurs propres programmes.

53. Enfin, M. Carmichael souligne que si c'est aux gouvernements des différents pays qu'il incombe de créer des conditions propices à l'élimination de la pauvreté, la participation de toutes les parties concernées, y compris les organisations non gouvernementales, les coopératives, les institutions du secteur privé et le public en général doit être encouragée, car les programmes de lutte contre la pauvreté ne peuvent que bénéficier d'une large participation populaire.

54. M. ELIASHIV (Israël) dit que la stratégie de "transition économique" privilégiée par son pays vise à briser le cercle vicieux de la pauvreté en améliorant la productivité des secteurs plus pauvres des pays en développement. Dans le cadre de cette stratégie, l'aide alimentaire n'est pas envisagée simplement comme une mesure palliative destinée à faire face à une situation d'urgence, mais comme une stratégie à court terme ayant pour contrepartie la participation à des programmes à forte intensité de main-d'oeuvre.

55. La stratégie vise essentiellement le secteur rural, en particulier dans les pays en développement enclavés les plus pauvres, où elle a pour but d'encourager la croissance par des programmes graduels et peu coûteux dans un nombre limité de domaines, notamment la productivité agricole, la création d'emplois ruraux non agricoles, l'infrastructure et les services sociaux en zone rurale, l'emploi, le logement et les services dans les taudis urbains et, enfin, la régulation de l'accroissement démographique. Les programmes réalisés dans ces domaines cherchent à harmoniser les politiques nationales avec les besoins régionaux, tout en restant suffisamment flexibles pour pouvoir être modifiés selon les besoins.

56. C'est grâce à cette stratégie qu'Israël a pu lui-même développer une économie de pointe dans les secteurs technologiques et atteindre l'autonomie dans le secteur agricole et ce sont des éléments de cette stratégie qu'il a appliqués dans un grand nombre de programmes internationaux en faveur des pays en développement. Israël a amassé une expérience considérable en matière de développement rural et d'agriculture dans des conditions difficiles et est prêt à la partager avec d'autres pays.

57. M. JOSHI (Népal) dit que, dans le nouvel ordre mondial, la sécurité ne doit pas être envisagée seulement sous l'angle militaire mais aussi comme un ensemble de facteurs sociaux, politiques et économiques permettant de surmonter les dangers que représentent la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Un monde radicalement divisé entre riches et pauvres ne peut être sûr et stable. M. Joshi demande donc instamment au système des Nations Unies de faire de l'élimination de la pauvreté un de ses

/...

(M. Joshi, Népal)

objectifs prioritaires et souligne qu'il est plus indispensable que jamais de relancer le dialogue Nord-Sud sur la base de l'interdépendance et de l'intérêt mutuel.

58. Le Népal regrette le manque de résolution dont font preuve les pays industrialisés face aux problèmes de la croissance et de la pauvreté, comme en témoigne l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations d'Uruguay et le niveau décevant des apports d'APD. En utilisant à d'autres fins les ressources consacrées jusque-là aux dépenses militaires et aux subventions agricoles, les pays donateurs pourraient accroître sensiblement les apports financiers en faveur des pays pauvres.

59. M. Joshi décrit plusieurs initiatives en faveur de l'élimination de la pauvreté lancées à la fois par des organismes régionaux, comme la South Asian Association for Regional Cooperation, qui a fait de l'éducation primaire le fer de lance de la lutte contre la pauvreté, et aussi au niveau national, par le Gouvernement népalais notamment, dans le cadre de plusieurs programmes en faveur de l'éducation, de la planification familiale et des femmes. En tant que pays moins avancé et enclavé, le Népal doit relever d'énormes défis dans tous les secteurs et ses efforts doivent être appuyés par une aide extérieure accrue. La pauvreté dégrade non seulement ceux qui en souffrent mais aussi ceux qui la tolèrent et M. Joshi demande instamment à l'Organisation des Nations Unies d'atteindre, enfin, son objectif de promotion du progrès social et d'amélioration des conditions de vie avec une plus grande liberté pour tous.

60. Mme OLSZOWSKI [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)] dit que la mise en valeur des ressources humaines, l'égalité, le respect des écosystèmes naturels et le renforcement des processus démocratiques étant autant d'éléments indispensables à un développement durable, l'Unesco collabore activement avec les Etats Membres dans les efforts qu'ils déploient pour réduire la pauvreté absolue, en particulier par le biais de l'éducation.

61. Les actions de l'Unesco dans ce domaine visent, d'une part, à mettre au point des stratégies viables, tenant compte des contraintes financières et pouvant survivre aux crises et à des mutations sociales et économiques de grande ampleur, et, de l'autre, à contribuer, sur le plan technique, en tant que membre du système des Nations Unies ne fournissant pas de financements, au dialogue entre les Etats Membres et les sources de financement. Les projets correspondants ont été lancés, grâce principalement à des financements du PNUD, dans divers pays africains et asiatiques. Une équipe de travail interorganismes sur l'austérité, l'ajustement et les ressources humaines a été établie par l'Unesco et le BIT et d'autres efforts de coordination dans le domaine de l'ajustement structurel et des problèmes sociaux ont été entrepris par l'Unesco, les institutions spécialisées et les organisations internationales actives en Amérique latine, avec la participation de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et du Pacte andin.

/...

Mme Olszowski

62. Des programmes d'information, d'éducation et de communication, tels que ceux encouragés par le Cadre d'action destiné à répondre aux besoins en matière de connaissances de base, adopté à Jomtien en mars 1990, ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Etant donné que tant les politiques d'ajustement structurel que les politiques sociales et démographiques sont actuellement entravées par le faible niveau d'instruction des populations concernées, les ressources affectées à l'éducation ne doivent être réduites à aucun prix. En outre, les capacités de communication des pays en développement doivent être renforcées dans la lutte contre la pauvreté et, à cette fin, l'Unesco collabore avec le FNUAP dans le cadre de plus de 100 projets d'éducation et de communication et participe à des programmes universitaires visant à renforcer les capacités des pays les moins avancés et à réduire l'écart des connaissances scientifiques et technologiques entre pays développés et pays en développement.

63. Faute d'un mécanisme de coordination des activités de lutte contre la pauvreté à l'échelle de l'ensemble du système, il est absolument nécessaire de renforcer les dispositifs de coordination interorganismes dans ce domaine. L'Unesco est fermement convaincue, notamment, que le Sommet mondial pour le développement social, envisagé pour 1995, doit servir à renforcer le rôle de l'Organisation dans la lutte contre la pauvreté.

La séance est levée à 18 h 05.